



Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE
DE
COGGIA



20160

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2021
18H00 – MAIRIE DE COGGIA VILLAGE**

Date de la convocation :
17/09/2021

L'an deux mil vingt et un, et le mardi 21 septembre, à 18 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en
séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la
présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.

**Nombre de membres
Composants l'Assemblée :**
11

Etaient présents : M. COGGIA François, M. CERVIOTTI Jean-Louis,
M. AMPART Jean-Claude, M. SPADA Sébastien, Mme BIFERALI
Martine, M. MALATESTA Ludovic, Mme ANDREI Brigitte.

**Nombre de Conseillers
En exercice :** 11

Etaient absents : M. RAFFALLI Louis, Mme AÏUTI Dominique, M.
COGGIA Jean-Dominique, M. LAPORTE Bernard.

**Nombre de membres
Présents :** 07

Nombre de votants : 08

Absents représentés : M. COGGIA Jean-Dominique donne procuration
à M. COGGIA François, M. LAPORTE Bernard donne procuration à
M. CERVIOTTI Jean-Louis.

Quorum : 06

**Secrétaire de séance
Monsieur COGGIA
François**

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

1- Subventions aux associations

a - Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de prendre en compte les demandes de soutien de plus en plus fréquentes venant de la population confrontée aux conséquences familiales sociales et économiques de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées. Il propose à la demande de l'association France Alzheimer d'organiser des activités et de mener des actions d'information et de soutien destinées à cette population et d'allouer à l'association France Alzheimer une subvention de 2 000 euros (deux mille euros).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

b - Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de l'association du Patrimoine Casanovais concernant la chapelle de l'Anonciation située dans le hameau de Casanova. Vu l'importance des travaux de rénovation et de la nécessité de préserver le Patrimoine culturel de la commune, le Maire propose d'allouer à la demande de cette association une subvention de 1 500 euros (mille cinq cent euros).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

c - La demande de l'association « A Riscontra » sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

2 - Suppression d'un poste d'adjoint administratif à 35 heures hebdomadaire et création d'un poste d'adjoint administratif à 20 heures hebdomadaire

A la demande d'un membre du personnel désireux pour des raisons personnelles de diminuer son temps hebdomadaire de travail le Maire propose au Conseil Municipal :

a - Suppression d'un poste d'adjoint administratif à 35 heures hebdomadaire

b - Création d'un poste d'adjoint administratif à 20 heures hebdomadaire

Le Maire, François COGGIA, ne participant pas au vote, le projet est accepté à l'unanimité des suffrages exprimés.

3 - Enquête publique hameau de Cerasa

Le Maire expose au Conseil Municipal les difficultés d'accès à la partie haute du hameau de Cerasa. Afin de réaménager l'accès existant et de le rendre accessible aux usagers piétons ou motorisés, le Maire propose de réaliser un échange total ou partiel entre les parcelles A 177 et A 178 appartenant à Madame LACOUSTENE et sur lesquelles se situe cet accès et la parcelle A 174 appartenant à la commune. Le Maire propose de confier cette étude à un géomètre expert après l'accord des deux parties.

La proposition du Maire est acceptée à l'unanimité.

4 - Signalisation verticale D81

Le Maire expose au Conseil Municipal l'état préoccupant de la signalisation verticale le long de la D81 traversant la commune. Il propose sur la base d'un devis de 8 921 euros (huit mille neuf cent vingt et un euros) le renouvellement avec remise aux normes de cette signalisation en demandant les subventions prévues pour ce type de projet.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le projet de renouvellement de la signalisation verticale avec la demande de subvention correspondante.

5 - Achat d'équipements

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir et de renouveler certains équipements en demandant les subventions correspondantes.

a - Achat d'un chenillard multi - fonctions destiné à optimiser, rentabiliser et diversifier les missions du personnel technique sur la base d'un devis de 48 838,34 euros (quarante - huit mille huit cent trente-huit euros trente-quatre cents).

b - Achat de matériel d'entretien électrique destiné à remplacer les anciennes machines thermiques vieillissantes polluantes et bruyantes sur la base d'un devis de 7 617,80 euros (sept mille six cent dix-sept euros quatre-vingt cents).

c - Achat de tables destinées à remplacer une partie des anciens modèles usagés et détériorés sur la base d'un devis de 3 972,24 euros (trois mille neuf cent soixante-douze euros vingt-quatre cents).

Ces trois projets d'achat avec leur demande de subvention correspondante sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le Maire,

François COGGIA